

# Carte nationale d'identité

## Carte nationale d'identité d'un majeur : renouvellement

### Vous vivez en France

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou du passeport.

### Qui est concerné ?

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste [valide 5 ans après la date d'expiration](#) (particuliers) qui est indiquée.

Si vous n'avez pas de passeport, vous pouvez toutefois demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.

### Où et comment faire la demande ?

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.

### Où s'adresser ?

[Mairie délivrant des cartes d'identité](#) 

#### Attention

le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.

• [Pré-demande de carte d'identité](#)  - Téléservice

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

## Pièces à fournir

---

Si vous avez fait une [pré-demande](#) (particuliers) en ligne, vous devez vous munir du numéro. Sinon, il faut [remplir](#) (particuliers) et signer le formulaire disponible au guichet.

### **Votre carte d'identité est valide**

- Votre carte d'identité : original + photocopie
- Justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie

### **Carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans**

- Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie

### **Carte d'identité périmée depuis + de 5 ans**


### **Vous avez un passeport valide**

- Passeport : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie

### **Vous avez un passeport périmé**

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie
- Votre passeport [sécurisé \(biométrique ou électronique\)](#) (particuliers) valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport [Delphine](#) (particuliers) périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie

Ou, si le passeport est plus ancien :

- [Acte de naissance](#) (particuliers) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#) )  
+ [Justificatif de nationalité française](#) (particuliers) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

## Vous n'avez pas de passeport

- Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie
- [Acte de naissance](#) (particuliers) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#) )  
+ [Justificatif de nationalité française](#) (particuliers) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

### À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux\(se\)](#) (particuliers) ou [nom de l'autre parent](#) (particuliers).

## Coût

---

Gratuit.

## Délai de fabrication

---

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire, vous êtes alerté par SMS dès que la carte est disponible.

- [Suivez votre demande de carte d'identité](#)  - Téléservice

## Retrait de la carte

---

La carte est remise au lieu de dépôt du dossier en échange de l'ancienne carte.

Elle doit être retirée dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

## Durée de validité

---

15 ans.

# Vous vivez à l'étranger

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au consulat avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou du passeport.

## Qui est concerné ?

---

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste [valide 5 ans après la date d'expiration](#) (particuliers) qui est indiquée.

Si vous n'avez pas de passeport, vous pouvez toutefois demander son renouvellement anticipé en produisant un justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.

## Où et comment faire la demande ?

---

Il faut se rendre au consulat ou à l'ambassade.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

### Où s'adresser ?


[Ambassade ou consulat français à l'étranger](#) 

#### Attention

le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

## Pièces à fournir

---

Si vous préférez retirer la carte d'identité auprès d'un [consul honoraire habilité](#) , il faut indiquer ce souhait au guichet au moment du dépôt du dossier.

### **Votre carte d'identité est valide**

- Votre carte d'identité : original + photocopie
- Justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie

## Carte d'identité périmée depuis moins de 5 ans

- Votre carte d'identité : original + photocopie
- Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie

## Carte d'identité périmée depuis + de 5 ans

### Vous avez un passeport valide

- Passeport : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie

### Vous avez un passeport périmé

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie
- Votre passeport [sécurisé \(biométrique ou électronique\)](#) (particuliers) valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport [Delphine](#) (particuliers) périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie

Ou, si le passeport est plus ancien :

- [Acte de naissance](#) (particuliers) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#) )  
+ [Justificatif de nationalité française](#) (particuliers) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

### Vous n'avez pas de passeport

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#) (particuliers)
- [Justificatif de domicile](#) (particuliers) : original + photocopie
- [Acte de naissance](#) (particuliers) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#) )  
+ [Justificatif de nationalité française](#) (particuliers) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

#### À savoir

Pour utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur un titre d'identité, d'autres pièces doivent être fournies selon la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux\(se\)](#) (particuliers) ou [nom de l'autre parent](#) (particuliers).

## Coût

---

Gratuit

## Fabrication

---

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur le formulaire de demande, vous recevez un SMS lorsque la carte d'identité est disponible.

- [Suivre votre demande de carte d'identité](#)  - Téléservice

## Retrait de la carte

---

La carte est remise au lieu de dépôt du dossier ou auprès d'un [consul honoraire habilité](#)  en échange de l'ancienne carte.

Elle doit être retirée dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

## Durée de validité

---

15 ans.

## Voir aussi...

→ [Carte perdue](#) (particuliers)

→ [Carte volée](#) (particuliers)

## Pour en savoir plus

→ [Consuls honoraires habilités à remettre les cartes d'identité et les passeports](#) 




Legifrance

## Voir aussi...

→ [Carte perdue](#) (particuliers)

→ [Carte volée](#) (particuliers)

# Références

- [Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 relatif à la carte d'identité : article 4-1 - Pièces à fournir pour un renouvellement](#) 
- [Décret n°2013-1188 du 18 décembre 2013 : article 10 - Extension de la durée de la validité de la carte d'identité](#) 
- [Circulaire du 1er mars 2010 relative à la simplification de la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports](#) 

@ Services en ligne et formulaires



Questions - Réponses



[Prendre rendez-vous en ligne](#)



**VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE**  
36 av. du Général de Gaulle  
38120 SAINT-ÉGREVE  
04 76 56 53 00